

Session Plénière du 10 Novembre 2021

Rapport N°21.04.03 : Relocaliser, territorialiser et diversifier pour ancrer les emplois et réduire l'empreinte écologique de l'industrie.

Intervention de Cyril HEMARDINQUER

Monsieur le Président, chers collègues,

Mon intervention fait référence à un sujet qui nous concerne tous, qui est le devoir de tous et qui aujourd'hui est encore beaucoup trop négligé par nos divers acteurs institutionnels alors qu'il a souvent été cité comme une priorité nationale, j'ai nommé l'inclusion et l'accompagnement des jeunes en situation de handicap.

Comme vous le savez, il ne peut être question d'inclusion, d'intégration sans disposer d'une solide offre de formation donnant accès à un emploi, et à ce jour nous devons prendre nos responsabilités en palliant aux carences dans ce secteur au sein de notre bassin de vie et d'action.

Plusieurs défis sont à relever, la capacité de proposer des formations adaptées post-bac sur le modèle existant des CFA spécialisés qui en la matière font un travail exemplaire mais hélas cantonné à des formations donnant accès à des emplois subalternes souvent peu valorisés et mal rémunérés.

Je vous pose une question : Est-il éthique d'accepter qu'à des fins d'insertions rapides, soit envisageable que des jeunes en situation de handicap n'aient pas un accès équitable à des emplois supérieurs ? La lutte contre le déterminisme social doit s'entendre également pour les personnes en situations de handicap.

Plusieurs difficultés sont identifiées en la matière : Tout d'abord les trop rares formations supérieures proposées à ces publics, deuxièmement la mise en accessibilité des locaux de vie des internats où beaucoup de travail reste à faire pour permettre une simple mise aux normes. Pour exemple, le lycée Maurice Violette à Dreux dont l'internat est actuellement en rénovation, ne possède que des trémies d'ascenseur de 80 cm soit 10 cm de moins qu'il serait nécessaire pour le passage d'un fauteuil roulant. Par chance ou par malchance, il n'accueille aucun élève à mobilité réduite, si tant est qu'un tel élève aurait souhaité suivre une formation dans cet établissement, pensez-vous qu'il y aurait postulé en sachant qu'il ne peut se déplacer correctement à l'intérieur ? Sur ce même principe, combien de vocations ratées sont-elles à déplorer ?

De plus, notre région, bien qu'elle n'en ait plus la pleine compétence se veut volontariste en termes d'accès à l'apprentissage. Alors que le gouvernement a la volonté de mettre en place le dispositif d'un jeune, une solution, aujourd'hui les exemples sont nombreux pour dire qu'en région Centre-Val de Loire nous sommes trop souvent face à un jeune handicapé = 1 jeune en échec.

Pour donner un exemple concret et bien que cela soit de la compétence des départements me direz-vous, en Eure et Loir, les notifications d'accord pour les transports adaptés de types VSL n'ont pas pu être étudiés avant fin octobre, mettant en péril la formation de plusieurs dizaines de jeunes dans nos lycées et en apprentissage dans les entreprises. Ceci n'est pas une compétence régionale mais ceci illustre les limites de la pluralité des acteurs dans ce domaine (du handicap).

Il n'existe pas non plus de bourse de stage ou de contrat à destination des jeunes handicapés en recherche d'apprentissage. Ce travail devrait être mené en partenariat avec les CCI et être accessible au sein d'un guichet unique mis en place par la Région qui regrouperait tous les dispositifs existants. Un tel onglet pourrait avoir sa place sur la plateforme YEPS.

J'émets le souhait que chacun de nous, quelle que soit sa couleur politique, accepte que ce sujet puisse être une priorité car si : "c'est à la capacité de s'occuper de ses prisonniers que l'on évalue le degré d'une civilisation", chez nous c'est à la capacité de s'occuper de nos jeunes handicapés que l'on mesure le degré de faillite de la nôtre. Aujourd'hui les jeunes en situation de handicap sont les prisonniers des limites de nos institutions.

Le développement de la cybersécurité sur la région Centre-Val de Loire peut-être et doit être une opportunité de proposer des formations supérieures en informatique pour les jeunes en situation de handicap. Ces formations de par leur forme numérique sont plus faciles à adapter aux différents publics qu'ils soient à mobilité réduite, malvoyants ou encore atteint de troubles du spectre autistique.

Je remercie chacun d'entre vous pour toute l'attention que vous porterez à la réalisation de ces objectifs.

